

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 202

1^{er} février 2011

SOMMAIRE

Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. ...	9668	J.C.C.C. SA	9691
Buba S.A.	9674	Kaell S.à r.l.	9691
CEH Clean Energies Holding AG	9668	Kalifi	9681
Centurion European German Property 4 S.à r.l.	9679	Kalkalit-Lux 3 S.à r.l.	9692
Centurion European German Property 5 S.à r.l.	9679	Klapakong	9692
Centurion European German Property 5 S.à r.l.	9694	Kreuzgruendchen SA	9692
Centurion European German Property 6 S.à r.l.	9696	Léa Linster Luxembourg Corporation Sàrl	9693
Chine Invest S.à r.l.	9684	Leasecopter SA	9693
Galinholá S.à r.l.	9679	Les Copines S.à r.l.	9693
Gedo S.A.	9679	L.I.I. International S.à r.l.	9693
Gedo S.A.	9679	Logisys S.A.	9694
Geomap Facilities S.à r.l.	9679	LRE Finance Corp S.à r.l.	9650
Giljaam Holding S.A.	9664	LSF6 Rio S.à r.l.	9692
Global Line S.A.	9674	Luxcos S.A.	9694
Goeres S.à r.l.	9668	Madrigal S.à r.l.	9694
Groupe SA Institut Européen de Forma- tion en Santé	9678	Maine Coon S.A.	9694
Günther Langer S.à r.l.	9680	Maripepa S.A.	9693
Hadhan Holding S.A.	9659	Massard Participations S.à r.l.	9695
Hadhan Holding S.A., SPF	9659	M.D.S., Michaël DORY STATION Sàrl ...	9694
Hase Luxembourg S.A.	9680	Möller Beheer S.A.	9695
HDS Investments S.A.	9680	Moneta Global S.A.	9667
Heilbronn S. à r.l.	9680	Multi-Market-Center s.à r.l.	9695
Heli-Europe S.A.	9681	Neteos Interactive S.A.	9695
Holtz S.à r.l.	9681	New Pizzeria Rialto	9696
Hotel Moris S.à r.l.	9680	Nonko S.A.	9696
Hydrouarte	9681	Nordstrooss 2 S.à r.l.	9696
IM-Mobile S.A.	9691	N.V. Réalisations S.A.	9695
Inkom Funding B.V.	9674	O Bom Talher, S.à r.l.	9696
J.C.C.C. SA	9691	OSS CCS II S.à r.l.	9690
J.C.C.C. SA	9691	ProLogis Developments Holding S.à r.l.	9681
		Socase S.A.	9673
		V.A.M. S.A.	9667

LRE Finance Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.318.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of November.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

L Real Estate S.C.A. SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) in the form of a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.783 (the Company), represented by Patrice Pfistner, acting as Chairman of the board of directors of L Real Estate, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the RCS under number B 144.610 acting as managing general partner of the Company.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "LRE Finance Corp S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one hundred thousand United States dollars (USD 100,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form, with a par value of one United States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by:

- (i) the single signature of the sole manager;
- (ii) the joint signatures of any two (2) managers; and
- (iii) by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

15.4. If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. General provisions.

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been established, L Real Estate S.C.A. SICAR, prenamed and represented as stated here-above, subscribes for one hundred thousand (100,000) shares in registered form, with a par value of one United States dollar (USD 1) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of five hundred forty thousand United States dollars (USD 540,000) to be allocated as follows:

(i) one hundred thousand United States dollars (USD 100,000) to the share capital of the Company; and

(ii) the remaining amount of four hundred forty thousand United States dollars (USD 440,000) to the share premium reserve account of the Company.

The amount of five hundred forty thousand United States dollars (USD 540,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Patrice Pfistner, Company Director, born in Caen, France on September 9, 1958, with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is located at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour de novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

L Real Estate S.C.A. SICAR, une société d'investissement en capital à risque, sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.783 (la Société), représenté par Patrice Pfistner, agissant en tant que président du conseil d'administration de L Real Estate, une société anonyme, régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.610, agissant en tant qu'associé-gérant-commandité de la Société.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "LRE Finance Corp S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent mille dollars américain (USD 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par:

- (i) la signatures du gérant unique;
- (ii) les signatures conjointes de deux (2) gérants; et
- (iii) par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée

Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréées, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréées peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Dispositions générales.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été établis, L Real Estate S.C.A. SICAR, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent quarante mille dollars américain (USD 540.000,-) à affecter comme suit:

- (i) cent mille dollars américain (USD 100.000,-) est affecté au capital social de la Société; et
- (ii) le montant restant de quatre cent quarante mille dollars américain (USD 440.000,-) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de cinq cent quarante mille dollars américain (USD 540.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Patrice Pfistner, directeur de société, né à Caen (France), le 9 septembre 1958, ayant son adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommé en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: PFISTNER, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53435. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165624/482.

(100191945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Hadhan Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Hadhan Holding S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 23.814.

L'an deux mil dix, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «HADHAN HOLDING S.A.», avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 23.814, constituée suivant acte notarié reçu en date du 23 janvier 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 15 avril 1986 numéro 94 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 12 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 63 du 12 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric STEIN, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nora KACEM, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet au 30 novembre 2010, modification en conséquence de l'objet social et suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant;

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: «La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007.»

3) Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5 in fine des statuts de la Société comme suit: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007.»

4) Changement de la dénomination de la Société en «HADHAN HOLDING S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

5) Nominations statutaires.

6) Acceptation de la démission de 3 membres du conseil d'administration

7) Décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

8) Modification de l'article 15 § 2 des statuts de la Société en vue de mentionner la phrase suivante: «La société se trouve engagée par la signature conjointe du président du conseil d'administration et d'un administrateur».

9) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer le statut de la Société de celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet au 30 novembre 2010 et de modifier en conséquence l'objet social et de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 statuts de la Société (objet social), pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007.»

Troisième résolution

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide également d'ajouter un nouveau paragraphe en fin de l'article 5 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **Art. 5. Nouveau paragraphe in fine.** Les actions de la société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en HADHAN HOLDING S.A., SPF.

A la suite de la résolution qui précède et de la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est établi une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée HADHAN HOLDING S.A., SPF.»

Cinquième, Sixième et Septième résolutions

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Abdulaziz Abdullah Al Sulaiman, Monsieur M. Saud Abdulaziz Al Sulaiman et de Madame Lama Al Sulaiman en qualité de membres du conseil d'administration.

L'assemblée générale décide que Madame Laïla El-Zein (née Al Sulaiman) reste en fonction et soit nommée Présidente du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale décide de donner entière décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

L'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat trois administrateurs supplémentaires pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016 comme suit:

- Madame Rola Abdulaziz Al Sulaiman, née le 1^{er} février 1957 en Arabie Saoudite, domiciliée à Medina Road, Al Sulaiman Building, Jeddah, Arabie Saoudite;
- Madame Deema Al Kabbani (née Al Sulaiman), née le 19 avril 1959 en Arabie Saoudite, domiciliée à Medina Road, Al Sulaiman Building, Jeddah, Arabie Saoudite;
- Madame Dalya Abdulaziz Al Sulaiman, née le 07 septembre 1970 en Arabie Saoudite, domiciliée à Medina Road, Al Sulaiman Building, Jeddah, Arabie Saoudite.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société et en conséquence l'article 15 § 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 15. § 2.** La société se trouve engagée par la signature conjointe du président du conseil d'administration et d'un administrateur».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on thirtieth day of November.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HADHAN HOLDING S.A., a holding company limited by shares having its registered office in L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 23.814, incorporated by notarial deed on 23 January 1986 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on 15 April 1986 under number 94 (the «Company»).

The Company's articles of incorporation have been last amended by deed of the notary Joseph Elvinger residing in Luxembourg on 12 June 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 63 on 12 January 2002.

The meeting is presided by Mr Pierre-Frédéric STEIN, private employee, with professional residence at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Sophie MATHOT, private employee, with professional residence in Senningerberg. The meeting elected as scrutineer Ms Nora KACEM, private employee, with professional residence at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To change the qualification of the Company from a Holding company under the law of July 31, 1929 into a company for the management of family assets as defined by the Law of May 11, 2007, with effect as on November 30, 2010, and to amend subsequently the social object and to cancel in the company's bylaws any reference to the law of July 31, 1929, if any;

2. To amend subsequently article 3 of the Company articles of incorporation which will be read as follows: «The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5th, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of August 5th, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other

titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law of May 11th, 2007.»

3. To insert a new paragraph to the article 5 in fine of the Company's bylaws as follows: «The shares may only be held by well-informed investors as defined by article 3 of the SPF Law of May 11th, 2007. The shares may be transferred subject to be held by well-informed investors as defined by article 3 of the SPF Law of May 11th, 2007.»

4. To change the Company's denomination into «HADHAN HOLDING S.A., SPF» and subsequent amendment of article 1st of the company's bylaws.

5. Statutory appointments.

6. To accept the resignation of three members of the board of Directors.

7. To grant discharge to these members for the exercise of their mandate until the date of their resignation.

8. To modify the article 15 alinea 2 of the company's bylaws in order to indicate the following sentence: «The company shall be validly bound by the joint signature of the Chairman of the board of Directors and of one director».

9. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an

attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled «ne varietur» by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to change the qualification of the Company from a Holding company under the law of July 31, 1929 into a company for the management of family assets as defined by the Law of May 11, 2007, with effect as on November 30, 2010 and to amend subsequently the social object and to cancel in the Company's bylaws any reference to the law of July 31, 1929, if any.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to amend subsequently article 3 of the Company's bylaws (social object) which will be read as follows:

« **Art. 3.** The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5th, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity.

Financial assets according to the Law of August 5th, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law of May 11th, 2007.»

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to insert a new paragraph to the article 5 in fine of the Company's bylaws as follows:«

Art. 5. New paragraph in fine. The shares may only be held by qualified investors as defined by article 3 of the SPF Law of May 11th, 2007. The shares may be transferred subject to be held by qualified investors as defined by article 3 of the SPF Law of May 11th 2007.»

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders decides to modify the Company's denomination into HADHAN HOLDING S.A., SPF.

In order to reflect the above resolution and the first resolution, the general meeting decides to amend subsequently article 1st of the Company's bylaws which will be read as follows:

«**Art. 1st.** The company is a Luxembourg company in the form of a société anonyme. Its name is HADHAN HOLDING S.A., SPF.»

There being no further business, the meeting is closed.

Fifth, Sixth and Seventh resolutions

The general meeting decides to accept the resignation of M. Abdulaziz Abdullah Al Sulaiman, M. Saud Abdulaziz Al Sulaiman and Mrs Lama Al Sulaiman as members of the board of Directors.

The general meeting decides to grant them full discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation.

The General Meeting decides to confirm the mandate as director of Mrs Laila El-Zein (born Al Sulaiman), who is furthermore designed as Chairman of the board of directors.

The General Meeting decides to appoint with immediate effect three additional directors for a period ending at the 2016 annual general meeting:

- Mrs Rola Abdulaziz Al Sulaiman, born on February 1st, 1957 in Saudi Arabia, residing at Medina Road, Al Sulaiman Building, Jeddah, Saudi Arabia;
- Mrs Deema Al Kabbani (born Al Sulaiman), born on April 19, 1959 in Saudi Arabia, residing at Medina Road, Al Sulaiman Building, Jeddah, Saudi Arabia;
- Mrs Dalya Abdulaziz Al Sulaiman, born on September 7, 1970 in Saudi Arabia, residing at Medina Road, Al Sulaiman Building, Jeddah, Saudi Arabia.

Eighth resolution

The General Meeting decides to modify the power of representation of the Company and to subsequently modify the article 15 §2 of the Company's bylaws as follows:

« **Art. 15. § 2.** The company shall be validly bound by the joint signature of the Chairman of the board of Directors and of one director».

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, they signed with the undersigned notary the present deed.

Signé: Pierre Frédéric Stein, Sophie Mathot, Nora Kacem, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 décembre 2010. LAC/2010/ 54361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167861/274.

(100194238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Giljaam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.682.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Giljaam Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 57.682 and incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated December 23, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 187 dated April 15, 1997 (the Company). The articles of association of the Company were amended for the last time on December 18, 2001 pursuant to the law dated December 10, 1998 concerning the conversion of the share capital of commercial companies in euro, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 181 dated on December 18, 2002.

The Meeting is chaired by Marieke Kernet, with professional address at Luxembourg,

The chairman appointed as secretary, Marie-Noël Swenden, with professional address at Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Martin Mantels, with professional address at Luxembourg, each of the chairman, secretary and scrutineer constituting the bureau of the Meeting.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The totality of the shareholders of the Company (collectively referred to as the Shareholders), are represented and the number of their shares is shown on an attendance list, signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders, after having been signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.

II. As appears from the attendance list, nine thousand nine hundred and seventy-six (9,976) shares, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company are represented at the Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Convening formalities;

2. Approval, within the scope of article 69 of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the Law), of the decrease of the issued and subscribed share capital of the Company by an amount of four million four hundred and ninety-nine thousand euro (EUR 4,499,000.-) in order to bring it from its current amount of four million five hundred and thirty thousand euro (EUR 4,530,000.-) to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) without cancellation of any shares in the share capital of the Company;

3. Subsequent repayment of the amount of four million four hundred and ninety-nine thousand euro (EUR 4,499,000.-) to the Shareholders pro rata the number of shares held by them in the Company;

4. Approval of the subsequent amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into nine thousand and seventy-six (9,976) shares without par value.”

5. Authorization and power to proceed with the repayment of the amount of four million four hundred and ninety-nine thousand euro (EUR 4,499,000.-) to the Shareholders in accordance with article 69 of the Law and further authorization and power to proceed with any necessary formalities in relation thereto as the case may be; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge that all the Shareholders are present or represented at the Meeting and, having been informed of the agenda in advance of this meeting, consider themselves duly convened.

Second resolution

The Meeting resolves to approve, within the scope of article 69 of the Law, the decrease of the issued and subscribed share capital of the Company by an amount of four million four hundred and ninety-nine thousand euro (EUR 4,499,000.-) in order to bring it from its current amount of four million five hundred and thirty thousand euro (EUR 4,530,000.-) to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) without cancellation of any shares without par value in the share capital of the Company.

Third resolution

As a result of the previous resolution, the Meeting resolves to approve the subsequent repayment in cash of an aggregate amount of four million four hundred and ninety-nine thousand euro (EUR 4,499,000.-) to the Shareholders to be made pro-rata their shareholding in the Company in accordance with article 69 of the Law, i.e. the Meeting resolves to postpone the repayment in cash until January 14, 2011, date by which the conditions for the repayment of decrease share capital laid down in article 69 of the Law will have been met.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into nine thousand nine hundred seventy-six (9,976) shares without par value.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to authorize and, as the case may be, to empower any member of the board of directors of the Company (the Board), acting individually with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company to the repayment in cash an aggregate amount of four million four hundred and ninety-nine thousand euro (EUR 4,499,000.-) to the Shareholders as described in the preceding resolutions.

The Meeting further resolves to authorize and empower any member of the Board, acting individually and on behalf of the Company, to proceed with any necessary formalities in relation thereto as the case may be.

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed

Estimation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,700.-

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Giljaam Holding S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.682 et constituée par acte notarié reçu par Maître Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 187 du 15 Avril 1997 (la Société). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2001 en conformité avec la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social des sociétés commerciales en euro, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 181 en date du 18 décembre 2002.

L'Assemblée est présidée par Marieke Kernet, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Marie-Noël Swenden, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Martin Mantels, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, le président, le secrétaire et le scrutateur constituant le bureau de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. La totalité des actionnaires de la Société (collectivement dénommés les Actionnaires), sont représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence, signée ne varietur par le président, le secrétaire,

le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur, par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées aux présentes.

II. Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence, neuf mille neuf cent soixante-seize (9.976) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Société sont représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre de jour, qui a été communiqué à l'avance aux actionnaires.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Formalités de convocation;

2. Approbation conformément à l'article 69 de la loi sur les Sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), de la réduction du capital social émit et souscrit de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille euros (EUR 4.499.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent trente mille euros (EUR 4.530.000,-) à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) sans annulation d'actions du capital social de la Société;

3. Remboursement subséquent de quatre millions quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille euros (EUR 4.499.000,-) aux Actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société;

4. Approbation de la modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts), lequel aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en neuf mille neuf cent soixante-seize (9.976) actions sans désignation de valeur nominale.”

5. Autorisation et pouvoir de procéder au remboursement du montant de quatre millions quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille euros (EUR 4.499.000,-) aux Actionnaires en conformité avec l'article 69 de la Loi et autorisation et pouvoir de procéder à toutes les formalités nécessaires y afférentes, le cas échéant; et

6. Divers.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions comme suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre note que la totalité des Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée et ayant été informés de l'ordre du jour à l'avance, qu'ils se considèrent dûment convoqués.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver conformément à l'article 69 de la Loi, la réduction du capital social émis et souscrit de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille euros (EUR 4.499.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent trente mille euros (EUR 4.530.000,-) à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) sans annulation d'actions sans désignation de valeur nominale dans le capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide d'approuver le remboursement en espèces d'un montant cumulé de quatre millions quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille euros (EUR 4.499.000,-) aux Actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément à l'article 69 de la Loi, ce qui signifie que l'Assemblée décide que le remboursement en espèces est reporté jusqu'au 14 janvier 2011, date à laquelle les conditions pour le remboursement de la réduction du capital social mentionnées à l'article 69 de la Loi auront été remplies.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts, lequel doit désormais être lu comme suit:

“ **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en neuf mille neuf cent soixante-seize (9.976) actions sans désignation de valeur nominale.”

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et, le cas échéant de donner pouvoir à chaque membre du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration), chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, à procéder pour le compte et au nom de la Société au remboursement en espèces de quatre millions quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille euros (EUR 4.499.000,-) aux Actionnaires comme décrit dans les précédentes résolutions.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser et de donner pouvoir à chaque membre du Conseil d'Administration, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution de procéder à toutes les formalités nécessaires y afférentes, le cas échéant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est clôturée

Frais estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.700.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparaisant, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KERNET, M.-N. SWENDEN, M. MANTELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52602. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165538/174.

(100192144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

V.A.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3320 Berchem, 73, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.280.

Procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 15 novembre 2010 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1- D'accepter la démission de Fiduciaire TG Experts SA en tant que Commissaire aux Comptes de la société.
- 2- De nommer FIDES Eurl Commissaire aux Comptes de la société pour une période de 6 années.

FIDES EURL

1 Place du Mail

F-57140 WOIPPY (France)

Fait à Berchem.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2010167490/18.

(100193191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Moneta Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.341.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 29 octobre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Jesper RUVALD demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on October 29th 2010 it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;
- 2 To appoint Mr. Jesper RUVALD residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company.

Référence de publication: 2010166418/16.

(100193208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.907.

—
Rectificatif du dépôt N° L090073599 du 20 Mai 2009

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 tels que rectifiés ont été déposés le 07.12.2010 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pedro Fernandes das Neves
Director

Référence de publication: 2010167251/14.

(100193209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Goeres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 35.382.

—
Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2010.
Pour GOERES S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010171903/12.

(100198932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

CEH Clean Energies Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 157.330.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den siebten Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts "CEH Clean Energies Holding AG", mit Sitz in CH-6460 Altdorf, Industriezone Schächenwald (Schweiz), eingetragen im Handelsregister des Kantons Uri unter der Nummer CH-120.3.002.269-0, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Andreas BILGER, mit Amtswohnsitz in CH-6462 Seedorf, am 30. März 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn René FALTZ, mit beruflicher Adresse in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn René SCHAWEL, mit beruflicher Adresse in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Bernhard SCHWECHHEL, mit beruflicher Adresse in D-34119 Kassel, Wilhelmshöher Allee 256 (Bundesrepublik Deutschland).

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung:

Der Vorsitzende gibt der Versammlung zur Kenntnis:

- dass eine Sitzverlegung ins Ausland ohne vorherige Auflösung vorgenommen werden kann;
- dass am 6. Dezember 2010 eine außerordentliche Generalversammlung, welche in den Büroräumlichkeiten der "BDO AG" in CH-6005 Luzern, Landenbergstrasse 34 vor Notar Dr. Franco FÄHNDRICH, mit Amtssitz in Emmenbrücke (CH), abgehalten wurde, die Sitzverlegung nach Luxemburg beschlossen hat;
- dass laut Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers "FIDEWA Audit S.A.", mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Herni, erstellt am 7. Dezember 2010, die Nettoaktiva der Gesellschaft auf den 7. Dezember 2010 mit 1.623.638,12 CHF hervorgehen;
- dass vorerwähnter Bericht folgende Schlussfassung enthält:

"Auf Grundlage unserer Prüfung sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, welche uns zu der Annahme veranlassen, dass der Gesamtwert der Sacheinlage nicht mindestens den 1.000 Aktien von je CHF 100.- entspricht.

Unser Bericht wurde erstellt um den Artikeln 26-1 bzw 31-1 des Luxemburger Handelsgesetzes zu erfüllen und kann daher nur für diese Zwecke gebraucht werden. Er kann daher nicht übersetzt, zusammengefasst, übermittelt oder publiziert sowie unter elektronischem Format ohne unser Zugeständnis verteilt werden."

- dass der Bericht, nach "ne varietur"-Unterzeichnung durch die Komparenten und dem amtierenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden;

- dass das Gesellschaftskapital vorübergehend auf hunderttausend Schweizer Franken (100.000,- CHF), festgesetzt wird, eingeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Schweizer Franken (100,- CHF);

- dass demzufolge diese außerordentliche Gesellschafterversammlung zusammenberufen wurde um dieser Sitzverlegung stattzugeben und die Gesellschaft in Luxemburg unter luxemburgischem Recht und unter der Rechtsform einer Aktiengesellschaft, ohne Auflösung und mit gleichzeitiger Annahme der luxemburgischen Staatsbürgerschaft, zu errichten;

- dass die Gesellschafter nunmehr eingeladen sind über folgende Tagesordnung zu beschließen:

A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Ratifizierung des Protokolls der Gesellschafterversammlung, welche am 6. Dezember 2010 in Luzern (Schweiz) abgehalten wurde und die Sitzverlegung nach Luxemburg beschlossen hat;

2. Bestätigung der Entlastung der Gesellschaftsorgane der vormals schweizerischen Gesellschaft;

3. Verlegung des Sitzes der Aktiengesellschaft "CEH Clean Energies Holding AG" von Altdorf (Schweiz) nach Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) ohne vorherige Auflösung und mit gleichzeitiger Annahme der luxemburgischen Staatsbürgerschaft;

4. Festlegung des Gesellschaftssitzes in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heinrich Heine;

5. Umwandlung des Kapitals vom Schweizer Franken in Euro;

6. Erhöhung des Kapitals auf 100.000,- EUR;

7. Vollständige Neufassung der Satzungen, inbegriffen die Abänderung des Gesellschaftszweckes wie folgt:

"Die Gesellschaft kann Patente, Patentrechte, Marken, Warenzeichen, Lizenzen und andere Immaterialgüterrechte erwerben, verwerten und veräußern.

Der Gesellschaftszweck ist des Weiteren die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Verwertung und Abwicklung eines Portfolios, welcher sich aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten und sie durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können."

8. Ernennung eines Verwaltungsrates;

9. Ernennung eines Rechnungskommissars;

10. Festlegung der Dauer der Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrats und des Rechnungskommissars;

11. Mandatserteilung alle Prozeduren und Formalitäten einzuleiten und abzuschließen, mit Einzelunterschrift, zwecks der Löschung der Gesellschaft in der Schweiz;

12. Verschiedenes.

B) Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor

Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufungsmittelungen erforderlich.

D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Der Vorsitzende lädt alsdann die Versammlung zur Beratung ein, und die Versammlung hat alsdann, in jeweils getrennten Abstimmungen, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung ratifiziert das Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung, welche am 6. Dezember 2010 in Luzern (Schweiz) abgehalten wurde und welche die Sitzverlegung nach Luxemburg beschlossen hat.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung bestätigt die Entlastung der Gesellschaftsorgane der vormals schweizerischen Gesellschaft.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Verlegung des Sitzes der "CEH Clean Energies Holding AG" von Altdorf (Schweiz) nach Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), ohne vorherige Auflösung und mit gleichzeitiger Annahme der luxemburgischen Staatsbürgerschaft, ab dem heutigen Tage.

Vierter Beschluss

Die Versammlung legt den Gesellschaftssitz in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heinrich Heine, fest.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt:

- den Nominalwert der hiervor festgelegten 1.000 Aktien abzuschaffen; und
- das Gesellschaftskapital von hunderttausend Schweizer Franken (100.000,- CHF) in sechsundsiebzigtausendfünfhundertsechzig Euro (76.560,- EUR) umzuwandeln, zum Interbanken-Wechselkurs OANDA vom 6. Dezember 2010.

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschließt das Gesellschaftskapital um dreiundzwanzigtausendvierhundertvierzig Euro (23.440,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von sechsundsiebzigtausendfünfhundertsechzig Euro (76.560,- EUR) auf hunderttausend Euro (100.000,- EUR) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von Aktien, sondern durch die Wiedereinführung und Erhöhung des Nominalwertes der bestehenden Aktien auf einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie.

Siebter Beschluss

Die Versammlung stellt fest, dass die hiervor getätigte Kapitalerhöhung durch die bestehenden Aktionäre, im Verhältnis ihrer Beteiligung in der Gesellschaft, voll eingezahlt worden ist mittels Einbringen von übertragenen und nicht ausgeschütteten Gewinnen der Gesellschaft in Höhe von 23.440,- EUR.

Die Existenz und der Bestand der Gewinne und Gewinnvorträge ergeben sich aus einer Bilanz auf den 31. Oktober 2010.

Die vorbenannte Bilanz bleibt, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigebogen, um mit derselben formalisiert zu werden.

Der Geschäftsführung werden alle Vollmachten erteilt die notwendigen Umbuchungen vorzunehmen.

Achter Beschluss

Die Versammlung beschließt:

- den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend für ihn den in der Tagesordnung unter Punkt 5) angegebenen Wortlaut anzunehmen; und
- die folgende Neufassung der Satzungen, um diese an die hiervor genommenen Beschlüsse anzupassen und die Gesellschaftsstatuten mit den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in Einklang zu bringen.

Die SATZUNGEN erhalten fortan folgenden Wortlaut:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "CEH Clean Energies Holding AG" (die "Gesellschaft") besteht eine Aktiengesellschaft, welche der gegenwärtigen Satzungen (die "Statuten"), sowie den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 in seiner derzeit gültigen Fassung (das "Gesetz von 1915"), unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft kann Patente, Patentrechte, Marken, Warenzeichen, Lizenzen und andere Immaterialgüterrechte erwerben, verwerten und veräußern.

Der Gesellschaftszweck ist des Weiteren die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Verwertung und Abwicklung eines Portfolios, welcher sich aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten und sie durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt hundert-tausend Euro (100.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 1915 ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz von 1915 oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den Bedingungen des Gesetzes von 1915 Vorschüsse auf Dividenden auszu zahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates und eines Mitglieds des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung wird am 1. des Monats März um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, statt.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. November bis zum 31. Oktober des darauffolgenden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung beinhalten.

Neunter Beschluss

Die Versammlung legt die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf 3 fest und wählt zu folgende Personen in den Verwaltungsrat:

- Herr René FALTZ, mit beruflicher Adresse in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heinrich Heine;
- Herr Tom FELGEN, mit beruflicher Adresse in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heinrich Heine;
- Herr Bernhard SCHWECHHEL, mit beruflicher Adresse in D-34119 Kassel, Wilhelmshöher Allee 256.

Zehnter Beschluss

Die Versammlung bestellt die Aktiengesellschaft "EWA REVISION SA", mit Sitz in L-9053 Ettelbrück, 45, Avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 38937, zum Rechnungskommissar.

Elfter Beschluss

Die Mandate der soeben gewählten Mitglieder des Verwaltungsrats und des Rechnungskommissars wird auf sechs Jahre festgelegt und enden nach der ordentlichen Jahresversammlung welche im Jahre 2016 abgehalten werden wird.

Zwölfter Beschluss

Die Versammlung erteilt Mandat an Herrn Bernhard SCHWECHHEL, vorgeannt, allein handelnd und zeichnend, mit Berechtigung zur Substitution, für und im Namen der Gesellschaft alle Maßnahmen zu treffen und alle nötigen Prozeduren und Formalitäten einzuleiten und abzuschließen, zwecks der Löschung der Gesellschaft in der Schweiz.

Dreizehnter Beschluss

Die Versammlung beschließt zu spezifizieren, dass die gesamte Ausgangslage, geprüft durch den vorgeannten unabhängigen Wirtschaftsprüfer "FIDEWA Audit S.A." welche zur Sitzverlegung und Änderung der Staatsangehörigkeit geführt hat, vollständig der Anfangsbilanz in Luxemburg entspricht.

Die Sitzverlegung der Gesellschaft erfolgte mit sämtlichen Aktiva und Passiva, ohne jeglichen Vorbehalt und Einbringung neuer Einlagen oder Verteilung in sonstiger Weise, um eine notwendige, reibungslos vermögensrechtliche und juristische Fortsetzung zu gewährleisten.

Bemerkung

Der unterzeichnende Notar stellt hiermit fest, dass die aufgezählten Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in seiner derzeit gültigen Fassung, über die Handelsgesellschaften, hiermit erfüllt worden sind.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr dreitausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten und die Mitglieder des Büros, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. FALTZ, R. SCHAWEL, B. SCHWECHHEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166171/277.

(100192254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Socase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3852 Schifflange, 19, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 137.365.

—
Assemblée générale extraordinaire du 9 JUIN 2008 de SOCASE S.A.

Ordre du jour:

Démission de Madame Maria José Silva Carvalho, demeurant 4 rue de la Gare L-3322 BIVANGE, de sa fonction d'administrateur délégué et administrateur

Nomination de Monsieur Rui Manuel Sousa Bacalhau, demeurant 102 rue de Hedange L-3841 SCHIFFLANGE, comme administrateur délégué de la société

La démission de Madame SILVA CARVALHO est acceptée à l'unanimité.

La nomination de Monsieur SOUSA BACALHAU est acceptée à l'unanimité.

Livange, le 9 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2010167467/16.

(100193189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Global Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 12, rue Münster.
R.C.S. Luxembourg B 92.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171895/10.

(100199110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Inkom Funding B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.825.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Inkom Funding B.V.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010172492/15.

(100198822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Buba S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 115.012.

L'an deux mil dix, le deuxième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant à Rambrouch, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BUBA S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.012, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, en date du 10 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1136 du 12 juin 2006

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un associé unique.
2. Constat de la démission du commissaire aux comptes.
3. Révocation des membres du conseil d'administration en fonction.
4. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.
5. Nomination d'un administrateur-unique et d'un nouveau commissaire aux comptes.

6. Transfert de l'adresse du siège social vers L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique accepte la démission du commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'actionnaire unique révoque tous les membres du conseil d'administration en fonction.

Quatrième résolution

Suite à ce qui précède, l'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans modifier l'objet social de la société, pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autre, la société anonyme unipersonnelle:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BUBA S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} vendredi du mois de mai à 12.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique nomme aux fonctions:

d'administrateur-unique:

Monsieur Tornike KEBURIYA, administrateur de société, né à Moscou (Russie) le 27 novembre 1987, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey

de commissaire aux comptes:

YES EUROPE, la société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 150.454)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Luc JOURDAN, Thierry NOWANKIEWICZ, Edouard DELOSCH.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 novembre 2010. Relation GRE/2010/3792. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165419/232.

(100191453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Groupe SA Institut Européen de Formation en Santé, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 71.983.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171896/10.

(100199252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Centurion European German Property 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 140.709.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010172878/9.

(100200949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Galinholha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 63, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 110.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171897/10.

(100199100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Gedo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 87.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171899/10.

(100199129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Gedo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 87.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171900/10.

(100199132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Geomap Facilities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 10, Munnereferstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 77.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171901/10.

(100199241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Centurion European German Property 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 140.710.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010172879/9.

(100200942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Günther Langer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6486 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 96.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010171904/13.

(100199014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Hase Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 140.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171905/10.

(100199244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

HDS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 76.374.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171906/10.

(100199136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Hotel Moris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, route de Diekirch - place des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 130.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010171910/13.

(100199024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Heilbronn S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 36, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 113.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171907/10.

(100199243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Heli-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 51.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171908/10.

(100199229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Holtz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7480 Tuntange, 10, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 148.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010171909/11.

(100199193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Hydroduarte, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5443 Rolling, 3A, rue d'Assel.
R.C.S. Luxembourg B 92.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171911/10.

(100199104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Kalifi, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 67.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010171922/12.

(100198945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

ProLogis Developments Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 69.082.

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of November.
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PLD International Incorporated, a company with registered office at USA 19808 Wilmington Delaware 2713 Centreville Road, Suite 400,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 November 20120.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of ProLogis Developments Holdings S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg B 69082), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on March 12, 1999, published in the Mémorial C number 435 of June 10, 1999 and the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a notarial deed on 24 January 2002, published in the Mémorial C number 797 of 25 May 2002;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the book year into a book year starting on the first day of December and ending on the 30 day of November on the following year. The current book year has started on January 1, 2010, and will finish on November 30, 2010;

Second resolution

The sole shareholder decides to amend accordingly articles 19 and 20 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 19.** The Company’s year starts on the 1st of December and ends on the 30 November of the following year.”

“ **Art. 20.** Each year on the 30 November, the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Third resolution

The sole shareholder decides to amend the object of the company by cancellation of the reference “Holding 29”;

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend accordingly article 3 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 3.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.”

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 21.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PLD International Incorporated, une société ayant son siège social à USA 19808 Wilmington Delaware 2713 Centreville Road, Suite 400,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ProLogis Developments Holding S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg B 69082), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 435 du 10 juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 24 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 797 du 25 mai 2002;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale en une année sociale débutant le 1^{er} décembre et finissant le 30 novembre de l'année d'après. L'année sociale en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 2010, se terminera le 30 novembre 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier en conséquence les articles 19 et 20 des statuts comme suit:

« **Art. 19.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

« **Art. 20.** Chaque année, au trente novembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société en biffant les références à la loi sur les Holding 29.

Quatrième résolution

L'associé unique déclare modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de changer l'article 21 des statuts comme suit:

« **Art. 21.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement sera effectué par la Société sur base que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, profession et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53470. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166478/139.

(100192213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Chine Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.339.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth November.

Before Maître Paul DECKER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Philippe CAMUS, born in Choisy-le-Roi (France) on 8th September 1958, residing at chemin de Ruth, 84, 1223 Cologny, Switzerland,

here represented by Mr. Christophe Fasbender, director, residing professionally at L1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on November 19th, 2010.

2. Ms. Laurel POLLEYS, born in Rhode Island (USA) on 23rd July 1960, residing at chemin de Ruth, 84, 1223 Cologny, Switzerland,

here represented by Mr. Christophe Fasbender, director, residing professionally at L1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on November 19th, 2010.

3. 2C2I S.A., a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 49-53 Avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris (France), registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 380 044 529, represented by Mr. Christophe Fasbender, director, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on November 19th, 2010.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, duly represented, intend to incorporate a "société à responsabilité limitée", of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée” which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company is incorporated under the name of Chine Invest S.à r.l.

Art. 4. The company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The company is formed for an undetermined period.

Title II. - Capital - Corporate units

Art. 6. The company’s capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 2,500 (two thousand five hundred) corporate units with a par value of EUR 5,- (five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife’s joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The company may acquire corporate units in its own capital provided that the company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. - Management

Art. 8. The company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of 10 August 1915 on “société à responsabilité limitée”.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members’ meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the company’s share capital.

However, resolutions to amend the articles of association and to dissolve and liquidate the company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three-quarters of the company’s corporate capital.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The company’s financial year runs from 1st January of each year to 31st December.

Art. 11. Each year, as of 31 December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net annual profit of the company shall be transferred to the company’s legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII. - General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 10 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2010.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
Philippe Camus	1,125	5,625	45%	100%
Laurel Polleys	1,125	5,625	45%	100%
2C2I S.A.	250	1,250	10%	100%
TOTAL	2,500	12,500	100%	100%

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Declaration of the affiant

The affiant declares in the name and on behalf of the beneficial owners that the funds employed for payment of the share capital do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 1355 of the Criminal Code (financing of terrorism).

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,000,-EUR.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the members, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1) The managers of the company, for an unlimited period, are:

- Mr. Christophe FASBENDER, director, born in Arlon (Belgium) on 6th December 1977, with professional address at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr. Michaël AZOULAY, director, born in Vaulx-en-Velin (France) on 9 May 1975, with professional address at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- 2C2I S.A., a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 49-53 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris (France), registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 380 044 529.

The company will be bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

2) The registered office of the company is fixed at L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe CAMUS, né à Choisy-le-Roi (France) le 8 septembre 1958, domicilié à chemin de Ruth, 84, 1223 Cologny, Suisse,

ici représenté par Monsieur Christophe FASBENDER, administrateur, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 novembre 2010.

2. Madame Laurel POLLEYS, née à Rhode Island (USA) le 23 juillet 1960, domiciliée à chemin de Ruth, 84, 1223 Cologny, Suisse, représentée par Monsieur Christophe Fasbender, administrateur, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 novembre 2010.

3. 2C2I S.A., une société constituée sous la loi française, ayant son siège social au 49-53 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris (France), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 044 529 R.C.S. Paris,

ici représentée par Monsieur Christophe FASBENDER, administrateur, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 novembre 2010.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, dûment représentés, déclarent vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société prend la dénomination de Chine Invest S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 5.- (cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société seront transférés à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
Philippe Camus	1.125	5.625	45%	100%
Laurel Polleys	1.125	5.625	45%	100%
2C2I S.A.	250	1.250	10%	100%
TOTAL	2.500	12.500	100%	100%

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Déclaration du comparant

Le comparant déclare au nom et pour compte des bénéficiaires réels de la société que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, dûment représentés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe FASBENDER, administrateur, né à Arlon (Belgique) le 6 décembre 1977, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Michaël Azoulay, administrateur, né à Vaulx-en-Velin (France) le 9 mai 1975, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- 2C2I S.A., une société constituée sous la loi française, ayant son siège social au 4953 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris (France), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 044 529.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FASBENDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53185. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166150/323.

(100192341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

OSS CCS II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.142.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Décembre 2010.

OSS CCS II S.à r.l.

Equity Trust Co. Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010172533/15.

(100198824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

IM-Mobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 77.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010171912/13.

(100199008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Kaell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9090 Warken, 18, rue de Welscheid.
R.C.S. Luxembourg B 138.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171921/10.

(100199029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

J.C.C.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 134.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010171916/13.

(100199204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

J.C.C.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 134.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010171917/13.

(100199206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

J.C.C.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 134.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010171918/13.

(100199207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Kalkalit-Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.375.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour Kalkalit-Lux 3 S.à r.l.

Représentée par: Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010171920/13.

(100198986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010172246/14.

(100199938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Klapakong, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 19.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010171923/10.

(100199222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Kreuzgruendchen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 92.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010171924/13.

(100199199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

L.I.I. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 129.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171925/10.

(100199167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Léa Linster Luxembourg Corporation Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5752 Frisange, 17, Letzebuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 149.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010171926/13.

(100199012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Maripepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 87.360.

Le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Marine Services S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010171938/13.

(100199240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Leasecopter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 74.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171929/10.

(100199236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Les Copines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 10, route de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 146.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171930/10.

(100199063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Logisys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 99.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010171931/10.

(100198908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Luxcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R.C.S. Luxembourg B 92.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171933/10.

(100199224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Centurion European German Property 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 140.710.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172880/9.

(100200943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

M.D.S., Michaël DORY STATION Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 77.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171934/10.

(100199143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Madrigal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.708.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171935/10.

(100198946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Maine Coon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.750.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAINE COON S.A.
Régis DONATI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010171936/12.

(100198867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Massard Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 115.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171939/10.

(100199299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Multi-Market-Center s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 29.580.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2010.

Pour MULTI-MARKET-CENTER S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010171942/12.

(100198929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Möller Beheer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 97.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171943/10.

(100199223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

N.V. Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 107.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171944/10.

(100199150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Neteos Interactive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 148.195.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171947/10.

(100199221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

New Pizzeria Rialto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7446 Lintgen, 21, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 75.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171948/10.

(100198983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Centurion European German Property 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 140.711.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172881/9.

(100200936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Nonko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8127 Bridel, 19, Op der Dresch.
R.C.S. Luxembourg B 95.552.

Les comptes annuels au 31 12 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

L'administrateur

Référence de publication: 2010171949/13.

(100199059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Nordstrooss 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 55.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010171950/13.

(100199156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

O Bom Talher, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 139.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171951/10.

(100199095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.
